

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 3/2021 Examen limité aux comptes 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame Fanny Falconnet
- Madame Cynthia Fivaz
- Monsieur Pierre-Alain Cochand
- Monsieur Ludovic Jaugey
- Monsieur Quentin Riva, président

a été mandatée par la Commission de gestion pour étudier les comptes 2020 selon le préavis municipal n° 3/2021.

Préambule

La Commission des finances a été sollicitée par la Commission de gestion pour se prononcer sur les comptes 2020.

La Commission des finances ainsi que la Commission de gestion ont rencontré la Municipalité dans son ensemble ainsi que la boursière, Mme Dominique Nijenhuis, lors d'une séance qui a eu lieu le 17 mai 2021. Les comptes ont été revus page par page. Les Municipaux ainsi que la boursière, ont répondu à toutes nos interrogations. La Commission des finances tient à les remercier pour leur disponibilité, la transparence avec laquelle les éléments leur ont été présentés mais également pour la qualité des documents fournis (tableaux de comparaisons sur plusieurs années, graphiques, etc.) ce qui a permis une lecture plus fluide.

Commentaires généraux

L'impôt sur les revenus des personnes physiques accuse un net recul alors que l'impôt sur les revenus des personnes morales est quasiment en ligne avec ce qui figurait au budget. Finalement, les recettes fiscales pour cette année 2020 sont en recul d'environ CHF 250'000.- Ce montant correspond à une diminution d'environ 5% par rapport au budget.

Cependant, les charges liées à la péréquation et à la facture sociale sont en fortes diminutions par rapport à 2019 (CHF - 1'422'241.-). Eléments favorables sur les finances de la commune.

Le point d'impôt passe de 67.9 en 2019 à 49.4 en 2020.

Finalement, après amortissements extraordinaires d'environ CHF 220'000.- l'année 2020 se solde par un bénéfice net de CHF 26'025.57

Le rapport de révision établi par la fiduciaire Fiprom et reçu par la Commission le 17 mai 2020 vient confirmer que les comptes ne présentent pas d'anomalie par rapport à la loi. Dès lors, la Commission en prend acte avec satisfaction et estime qu'il n'y a aucun obstacle à ce que la décharge soit donnée à la Municipalité et à la Bourse communale pour les comptes 2020.

Conclusions

Fondée sur les explications reçues et ayant fait sa propre analyse, la Commission des finances constate que les comptes 2020 reflètent la situation financière saine de la commune.

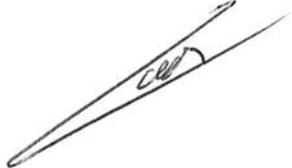
En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme à la Commission de gestion que le préavis 3/2021 peut être acceptés tels que présentés par la Municipalité et que la décharge peut être donnée à la Municipalité et à la Bourse communale pour les comptes 2020.

Vufflens-la-Ville, le 18 mai 2021


Fanny Falconnet


Cynthia Fivaz


Ludovic Jaugey


Pierre-Alain Cochand


Quentin Riva